La sécurité privée n'est pas délocalisable.
Elle constitue, au contraire, une industrie de main d'œuvre composée de femmes et d'hommes dévoués à leur entreprise autant qu'au service de la collectivité. L'agent privé de sécurité présente plusieurs particularités. En exerçant une activité réglementée, l'agent n'est pas un salarié comme un autre.
Salarié, il se met au service d'une entreprise.
Il s'inscrit, par voie de conséquence, dans une relation économique. Il se voit confier une prestation valorisable dont le succès ou l'échec aura un impact sur son employeur. Sur le fondement de son contrat de travail, il reçoit une rémunération dont la pérennité dépend de la bonne santé de l'entreprise.
Au service de la sécurité, l'agent sert un double intérêt. Le plus souvent, la prestation a une dimension privée (client privé et prestataire privé par exemple). Sous cet angle, il participe à la satisfaction d'un intérêt particulier. Dans cette hypothèse, mais plus encore lorsqu'il intervient en relation avec les forces publiques de sécurité, l'agent s'intègre dans un continuum de sécurité qui en fait un acteur à part entière de la satisfaction de l'intérêt général.
L'agent privé de sécurité évolue donc dans un environnement original.
Ainsi, il se soumet aussi bien au droit public qu'au droit privé. Sociologiquement, son profil manifeste une grande variété de situations qui font la richesse humaine de ce secteur. La société attend beaucoup de lui, sans vraiment savoir quoi exactement.
Résultat d'une coopération étroite entre les Universités de Nice- Sophia Antipolis et de Paris Descartes, avec le soutien de la Fédération française de la sécurité privée, et de l'Association française de droit de la sécurité et de la défense, ce colloque aidera à mieux comprendre des professionnels trop souvent méconnus, voire incompris.

8.00 Accueil

8.30 Ouverture

Christophe Aubertin,

Maître de conférences à l'Université Paris Descartes (Paris 5),

Directeur de la Licence professionnelle « sécurité des personnes et des biens », CEDAG

Christian Vallar,

Doyen de la Faculté de droit et de science politique de l'Université Côte d'Azur,

Professeur de droit public, Directeur du CERDACFF

Claude Tarlet,

Président de la Fédération française de la sécurité privée

Introduction

9.00

Cyrille Maillet, Directeur du CNAPS

9.30

"Image et reflet des agents de sécurité privée,"

Frédéric Dabi, Directeur général adjoint de l'IFOP

L'AGENT , EMPLOYE D'UNE ENTREPRISE

Présidence : Christophe Aubertin

10.00

"Vision sociologique des agents privés de sécurité : l'exemple de l'aéroportuaire," Matthieu Gualino, docteur en science politique, Chef de projet - Enseignant en sûreté du transport aérien (ENAC)

10.20

Table ronde animée par Patrick Haas (journaliste)

"l'environnement socio-économique des agents"

avec Alain Bouteloux, FO (Prévention sécurité), François Dieu, Professeur de sociologie à l'Université Toulouse 1-Capitole, Florent Le Coq, Délégué CGT, Pascal Pech, Président du SNES, Daniel Peltier, CFTC, Claude Tarlet, Président de l'USP, Daniel Warfman, Conseil en sécurité-sûreté

Débat

11.30

Table ronde animée par Christophe Aubertin :

"le contrat des agents"

Tiziana Tumminelli, Avocate au Barreau de Paris, Anne Quentier, Avocate au Barreau de Paris, Sofiane Hakiki, Avocat au Barreau de Paris

Débat

12.30

Buffet

L'AGENT, ACTEUR D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ

Présidence : Doyen Christian Vallar

13.30

Table ronde animée par Christian Vallar :

"les enjeux de la formation"

avec Antonio Arroyo, docteur en sciences de l'éducation, chercheur associé au CIRNEF de l'Université de Caen Normandie, professeur certifié (PLP) "prévention - sécurité ", Alain Bouteloux, François Dieu, Michel Esconobiet, Délégué CFDT, Charles Migan, Délégué UNSA prévention sécurité, Stéphanie Sanchez, Directrice de la stratégie sociale de l'USP.

Débat

14.30

"Droits et obligations des agents,"

Christian Vallar, Doyen de la Faculté de droit et de science politique de l'Université Côte d'Azur, Professeur de droit public, Directeur du CERDACFF

14.50

"L'agent dans la chaîne hiérarchique : enjeux juridiques et pratiques,"

Nicolas Le Saux, docteur en droit, Chercheur associé au CERDACFF

Débat

15.30

"La responsabilité des agents de sécurité privée,"

Christophe Aubertin, Maître de conférences à l'Université Paris Descartes, CEDAG

Débat

16.00

Rapport de synthèse

Xavier Latour, Professeur de droit public à l'Université Côte d'Azur, CERDACFF

ORGANISATION SCIENTIFIQUE

Christophe Aubertin,

Maître de conférences à l'Université Paris Descartes (Paris 5),
Directeur de la Licence professionnelle « sécurité des personnes et des biens », CEDAG,
membre du conseil d'administration de l'AFDSD

Xavier Latour,

Professeur de droit public à l'Université Côte d'Azur, CERDACFF, Secrétaire général de l'AFDSD

Christian Vallar,

Doyen de la Faculté de droit et de science politique de l'Université Côte d'Azur,
Professeur de droit public, Directeur du CERDACFF

inscriptions : vincent.jung1@parisdescartes.fr

COLLOQUE

LES AGENTS DE SECURITE PRIVEE

30 janvier 2019

Faculté de droit Paris Descartes
10 av. Pierre Larousse Malakoff

SALLE DES ACTES

Co-organisé par
Le Centre de Droit des Affaires et de Gestion (CEDAG, EA 1516) de l'Université Paris Descartes
Le Centre d'Études et de Recherches en Droit Administratif, Constitutionnel, Financier et Fiscal (CERDACFF, EA 7267) de l'Université Côte d'Azur
La Licence professionnelle « Sécurité des biens et des personnes » de l'Université Paris Descartes
avec le soutien de
la Fédération française de la sécurité privée
l'Association française de droit de la sécurité et de la défense

UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES

FFSP FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

AFDSD Association Française de Droit de la Sécurité et de la Défense

Centre de Droit des Affaires et Gestion CEDAG Université Paris Descartes

Université Nice Sophia Antipolis | Faculté de Droit et Science Politique

Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

CERDACFF